

« Le précédent de 2003 devrait en faire réfléchir beaucoup » (Bernard Faivre d'Arcier)

« Depuis que l'on a renoncé à la date anniversaire (en 2003), les calculs sont devenus si compliqués que cela panique tout le monde sans que l'on ne sache vraiment ce que cela représente. Cela m'étonne beaucoup qu'il y ait des incertitudes sur les effets "arithmétiques" de l'accord. Une fois étudié par la CIP (Coordination des intermittents et précaires), l'accord conclu révèle des effets négatifs ou pervers dont les partenaires sociaux ne s'étaient pas rendu compte. Cela pose question. », indique Bernard Faivre d'Arcier, président de la Biennale de Lyon, directeur du Festival d'Avignon de 1980 à 1984 puis de 1993 à 2003, à News Tank le 11/06/2014, à propos de la mobilisation contre l'agrément par le Gouvernement de l'ANI (Accord national interprofessionnel) sur l'assurance-chômage du 22/03/2014 avant son entrée en vigueur le 01/07/2014. « La Coordination est devenue plus experte que les négociateurs sociaux. Je ne comprends donc pas pourquoi il n'y a pas eu lecture du travail fait par la Coordination, d'autant plus qu'il a été partagé avec les parlementaires. », poursuit-il.

« La date anniversaire est plus claire. Il faut y revenir, quitte à demander un plus grand nombre d'heures, passer de 507 à 520 heures par exemple. », ajoute-t-il rappelant également sa proposition de 2003 de créer un « fonds d'aide à la diffusion des spectacles, financé à parité entre État et Région, et mis en place pour les compagnies de spectacle vivant, pour encourager chacun à faire plus d'heures. »

« Il ne faudrait pas que les malentendus s'accumulent et que cela finisse sur des questions de postures. J'espère que nous n'en arriverons pas là. Le précédent de 2003 devrait en faire réfléchir beaucoup. Qu'au moins il serve à ça... », conclut l'ancien directeur du Festival d'Avignon qui avait dû annuler l'édition 2003 en raison de la mobilisation des intermittents lors de la précédente renégociation de la convention d'assurance-chômage.



Quel regard portez-vous sur l'accord national interprofessionnel sur l'assurance-chômage du 22/03/2014 ?

Je n'ai pas lu en détail la convention, mais j'ai le sentiment d'une différence entre 2003 et 2014. La seule chose un peu semblable, c'est l'incertitude qui pèse sur les calculs issus des accords. Depuis que l'on a renoncé à la date anniversaire (en 2003), les calculs sont devenus si compliqués que cela panique tout le monde sans que l'on ne sache vraiment ce que cela représente. Cela m'étonne beaucoup qu'il y ait des incertitudes sur les effets « arithmétiques » de l'accord. Une fois étudié par la CIP (Coordination des intermittents et précaires), l'accord conclu révèle des effets négatifs ou pervers dont les partenaires sociaux ne s'étaient pas rendu compte. Cela pose question.

En 2003, il n'y avait pas d'expert, pas de calculs. C'était la panique et les rumeurs se sont développées. Mais onze ans après, il semblerait qu'il n'y ait toujours pas d'experts au sein du ministère de la Culture et de la Communication et du ministère du Travail, de l'Emploi et du Dialogue social capables de faire ces calculs. Il n'y a apparemment pas d'experts sur la question au Medef. La Coordination est devenue plus experte que les négociateurs sociaux. Je ne comprends donc pas pourquoi il n'y a pas eu lecture du travail fait par la Coordination, d'autant plus qu'il a été partagé avec les parlementaires. On n'entend pas beaucoup les négociateurs sociaux, on ne sait même pas qui ils sont au sein du Medef et de la CFDT. On peut s'interroger sur leur degré de connaissance du sujet.

Il faut revenir à la date anniversaire, quitte à demander un plus grand nombre d'heures.

J'espère que Jean-Patrick Gille*, qui lui connaît très bien ce dossier, saura les interroger et montrer ce qui clocherait pour que soient pris en compte les propositions et les travaux de la coordination.

La demande de réouverture des négociations vous semble donc légitime ?

Oui, leur demande est légitime. S'il y a des erreurs comme en 2003, comme l'estimation du déficit qui est selon les uns ou les autres de 1 milliard d'euros ou de 320 millions d'euros, le nombre d'intermittents, etc, l'équation pour un intermittent de base est impossible. Beaucoup de gens n'y comprennent rien. La date anniversaire est plus claire. Il faut y revenir, quitte à demander un plus grand nombre d'heures, passer de 507 à 520 heures par exemple.

On oublie les spectateurs, qui font des efforts pour assister aux festivals et tiennent à ces rendez-vous artistiques.

J'avais proposé en 2003, pour encourager chacun à faire plus d'heures, la création d'un fonds d'aide à la diffusion des spectacles, financé à parité entre État et Région, et mis en place pour les compagnies de spectacle vivant. En jouant plus souvent, elles augmentent leurs cotisations et diminuent leurs indemnités. Je ne parle pas du secteur audiovisuel mais du spectacle vivant qui est bien plus en péril. Les spectacles, au lieu d'être joués trois ou quatre fois, sont rejoués dans les écoles, les maisons de retraite, tout ce qui constitue une « réserve de public ». Cela créerait un cercle vertueux, mais cette proposition semble ne jamais avoir atteint la pensée du ministère de la Culture...

Avez-vous des craintes quant au déroulement des festivals de cet été ?

Oui, forcément. Tout le monde en a. Il n'est pas drôle d'annuler un festival. Pas seulement pour des raisons économiques, mais parce que cela prive les artistes de leur création et prive les spectateurs d'art et de culture. On oublie les spectateurs, qui font des efforts pour assister aux festivals, qui tiennent à ces rendez-vous artistiques. Une annulation de festival n'est amusante pour personne. Il ne faudrait pas que les malentendus s'accumulent et que cela finisse sur des questions de postures. J'espère que nous n'en arriverons pas là. Le précédent de 2003 devrait en faire réfléchir beaucoup. Qu'au moins il serve à ça...

Bernard Faivre d'Arcier



Date de naissance : 12/07/1944

Parcours	Depuis	Jusqu'à
Biennale de Lyon Président du conseil d'administration	Juin 2006	Aujourd'hui
BFA-Conseil Consultant culturel	Septembre 2003	Aujourd'hui
Candidature de Nice au titre de Capitale européenne de la Culture Conduit la mission de candidature	2005	2009
Festival d'Avignon Directeur	1993	Août 2003
Saison Hongroise en France Commissaire général	2001	2001
Centre National du Théâtre Directeur	1993	1998
Ministère de la Culture et de la Communication Directeur du Théâtre et des Spectacles	1989	1992
United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization Consultant	1987	1988
La Sept Président	1986	1987
Cabinet du Premier Ministre (Laurent Fabius) Conseiller culturel	1984	1985
Festival d'Avignon Directeur		

